

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017 A 19 HEURES</b></p>
--

SOMMAIRE :

- 1) – ATTRIBUTION INDEMNITES AU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES ;
- 2) – RENOUVELLEMENT BAIL DE PECHE RIVIERE DE SELLE ;
- 3) – ECLAIRAGE PUBLIC PARKING RUE GUY DE SEGONZAC ;
- 4) – AMENAGEMENT ZONE RUE DE LA GARE :
  - . INSTALLATION BORNE POUR RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ;
  - . EXTENSION DU RESEAU D'ENERGIE ET ECLAIRAGE PUBLIC ;
  - . EFFACEMENT DES LIGNES TELEPHONIQUES RUE DE LA GARE ;
  - . CONVENTION ALIMENTATION EN GAZ NATUREL ;
- 5) – QUESTIONS D'ACTUALITE
- 6) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille dix-sept, le quinze Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme TRAULE Elisabeth, Mme PETIGNY Valérie, M. MASSAU Thierry, M. DUBOIS Luc, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme BOHIN Camille, Mme VILAIN Catherine, M. CHARLET Jean-Luc, Mme ALIX Huguette, M. LACHEREZ Guy,.

Etaient absents excusés : Mme BALIN Jeannine, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMANT Jérôme excusés. M. GADOUX Alain-Xavier, absent.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Après avoir procédé aux modifications demandées par M. GOUDEMANT Jérôme (par mail), le procès-verbal du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – ATTRIBUTION INDEMNITES AU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES :**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil se prononce sur les indemnités à octroyer à Monsieur JEAN-PIERRE TOUREILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de demander le concours de Monsieur le trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- dit que cette indemnité sera accordée à Monsieur Jean-Pierre TOUREILLE, comptable du Trésor, pendant toute la durée du Conseil Municipal actuel,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2017.

M. LACHEREZ Guy regrette vivement la fermeture des services de la Trésorerie de Conty et le fait que rien n'ait été fait pour faire part de notre opposition. M. le Maire précise que dans le cadre de la restructuration des services des finances publiques, la Commune n'a pas été consultée.

## **II – RENOUELEMENT BAIL DE PECHE RIVIERE DE SELLE :**

M. le Maire informe l'assemblée que le bail de pêche consenti à l'A.A.P.P.M.A. des pêcheurs de Conty, pour la rivière de Selle, a expiré au 31 Janvier 2017 et qu'il y a lieu de le renouveler. L'association a confirmé son accord pour le renouvellement.

M. LACHEREZ Guy, en qualité de Président de l'Association de pêche de Conty ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail aux conditions identiques pour une durée de 12 ans, fixe le fermage à la somme de 418 €uros par an et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

## **III – ECLAIRAGE PUBLIC PARKING RUE GUY DE SEGONZAC :**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose d'un mât central de cinq points lumineux sur le parking rue Guy de Ségonzac.

Il propose aux conseillers municipaux d'approuver ce projet d'un montant de 8 651 €uros TTC et la rédaction d'une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 €uros HT, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 3 201 €uros
- Contribution de la Commune : 5 450 €uros

M. MASSAU Thierry souhaiterait savoir si un mât central sera suffisant pour l'ensemble de la zone. M. le Maire précise que le projet a été calculé pour.

M. CHARLET Jean-Luc s'interroge sur la gêne occasionnée aux riverains. Les premières habitations sont éloignées du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage correspondante et accepte la contribution financière de la commune estimée à 5 450 €uros.

M. LACHEREZ Guy pense que la signalisation de la chicane, lorsque l'on vient de Fleury, est insuffisante et qu'il convient de prévoir une bande réfléchissante.

M. BERNARD André suggère à l'assemblée de prévoir l'installation de portiques aux entrées du parking afin d'éviter l'installation de caravanes. Cette possibilité sera étudiée.

#### **IV – AMENAGEMENT ZONE RUE DE LA GARE :**

##### **- INSTALLATION BORNE POUR RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES :**

Dans le cadre de l'installation d'une borne pour la recharge des véhicules électriques sur la zone rue de la Gare, M. le Maire propose de passer convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Le montant de l'investissement s'élève à 12 000 €uros H.T., et la participation financière de la Commune est fixée à 3 600 €uros.

La Fédération s'engage à assurer la maintenance et l'exploitation de cette borne dans les normes convenues avec l'ADEME. Le coût à charge de la Fédération pour les cinq premières années d'exploitation est estimé à 4000 €uros, pris intégralement en charge par la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention correspondante.

##### **- EXTENSION DU RESEAU D'ENERGIE ET ECLAIRAGE PUBLIC :**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone rue de la Gare, M. le Maire propose à l'assemblées d'effectuer l'extension du réseau de distribution d'énergie électrique dont le coût est estimé à 15 386.25 €uros TTC et la participation financière communale à 8 530.14 €uros. L'extension du réseau de communications électroniques est estimée à 9 500 €uros TTC et la participation financière communale à 3 990 €uros.

Ces travaux sont prévus au niveau du budget de la zone rue de la Gare.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de cinq points lumineux sur la zone rue de la Gare.

Il propose aux conseillers municipaux d'approuver ce projet d'un montant de 18 137.93 €uros TTC et la rédaction d'une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 €uros HT, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 6 712.47 €uros

- Contribution de la Commune : 11 425.46 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage correspondante et accepte la contribution financière de la commune estimée à 11 425.46 €uros.

M. CHARLET Jean-Luc suggère de prévoir un éclairage économique afin de diminuer les coûts de fonctionnement.

- **EFFACEMENT DES LIGNES TELEPHONIQUES RUE DE LA GARE :**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement des lignes téléphoniques rue de la Gare proposé par ORANGE SA dont le coût à la charge de la Commune est estimé à 4 607,20 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et charge M. le Maire de signer la convention correspondante avec ORANGE SA.

- **CONVENTION ALIMENTATION EN GAZ NATUREL :**

M. le Maire propose de signer une convention avec GRDF afin de prévoir l'alimentation de la zone rue de la Gare en gaz naturel. Ceci permettra aux entreprises qui s'installeront de pouvoir bénéficier de cette possibilité d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante avec GRDF.

M. LACHEREZ Guy suggère que la Commune profite des travaux de viabilisation de cette zone pour prévoir l'installation d'une canalisation de diamètre 100 afin d'améliorer le débit route de Loeuilly. Il y a quelques années ces travaux avaient été envisagés pour l'alimentation de la zone du Bosquel. La SPEE, sous-traitant de STPA sur ce chantier sera à nouveau interrogée.

## **V – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Le recensement de la population se termine en fin de semaine. A ce jour, il reste 30 logements à recenser. Le recensement par internet a atteint 41%.

- **SURCONSOMMATION D'EAU :**

M. le Maire a été interpellé à plusieurs reprises concernant la surconsommation d'eau potable facturée par la SAUR. Les personnes qui sont dans ce cas de figure peuvent se faire connaître en Mairie afin que la société soit contactée pour obtenir des explications.

- REUNION AVEC LES COMMERCANTS :

Une rencontre avec les commerçants contynois a eu lieu la semaine dernière afin de leur présenter le projet d'aménagement du centre bourg. La plus grosse préoccupation des ceux-ci est le stationnement notamment au niveau du nombre de place et du stationnement en épis en marche arrière.

M. LACHEREZ Guy demande une copie papier du projet.

En ce qui concerne la déconnexion du réseau d'eau usées, M. le Maire doit rencontrer prochainement l'Agence de l'Eau pour étudier la faisabilité de ces travaux dans le cadre de l'aménagement. L'opération pourrait bénéficier d'une subvention de 40% et 15% complémentaire si le projet prévoit un aménagement de biodiversité.

**VI – QUESTIONS DIVERSES :**

M. CHARLET Jean-Luc encourage les particuliers à débrancher leurs boxes lors du remplacement des compteurs électriques par des compteurs Lincky pour éviter tout problème de surtension sur les appareils.

M. BERNARD André informe l'assemblée que la commission des travaux se réunira début mars afin de programmer les travaux à réaliser en 2017.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée de la vente de bois provenant des coupes de Wailly et du Chemin Saint-Martin. Une recette d'environ 2 000 €uros est prévue. Restera à prévoir le retrait des grumes.

Compte tenu du peu d'inscriptions, Mme RONGIER Marie-Laure suggère à l'assemblée d'annuler le thé dansant prévu le 19 Février prochain. La période des vacances n'est pas propice.

Mme PETIGNY Valérie souhaite savoir si un aménagement est prévu rue Henry Dunant afin de prévoir le stationnement sur les trottoirs et déplore les verbalisations de ces derniers mois. M. le Maire précise qu'une signalisation horizontale est programmée dès que le temps le permettra. De plus un projet de parking est envisagé sur l'espace engazonné rue Henry Dunant (à proximité de la salle Henry Dunant).

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie demande la remise en peinture du passage piétons rue du Hamel.

M. CHARLET Jean-Luc signale la gêne occasionnée par les véhicules stationnés rue de la Ligue au croisement de la rue des Hargers. Ne peut-on pas envisager la pose d'un stop rue des Hargers.

En ce qui concerne la mise à jour du site internet de la Commune, M. le Maire précise qu'une solution alternative a été trouvée en attendant le retour de l'agent chargé de la mise à jour.

M. CHARLET Jean-Luc réitère sa demande d'un passage piétons sur le pont rue Henry Dunant. M. le Maire précise qu'il conviendra de vérifier la réglementation car cet emplacement lui semble dangereux compte tenu du virage et du manque de visibilité des véhicules provenant de la rue de la Gare.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20 Heures.